



Syndicat du Personnel  
Banques-Assurances  
CGT Auvergne-Limousin  
Section Caisse d'Epargne

# Assurance chômage...

Févr. 2009

## **Forte dégradation des chiffres du chômage... sur fond d'un nouvel accord qui va détériorer les droits des chômeurs !**

### **Au-delà des chiffres calamiteux, la CGT dénonce une gestion consternante du chômage.**

Avec **45 800 chômeurs** de plus en décembre dernier, nous avons franchi de nouveau un cap alarmant dans la progression des chiffres du chômage. Avec **2 114 300 chômeurs de catégorie 1**, nous enregistrons en effet notre huitième mois consécutif de hausse du chômage.

Une hausse qui affecte les salariés dans leur ensemble : hommes, femmes, jeunes, seniors, précaires, licenciés économiques. Toutes catégories confondues, le chômage affiche une hausse de 8,2 % sur un an.

Au-delà de ces chiffres consternants qui reflètent la totale impuissance du gouvernement à trouver une solution à la crise qui frappe notre pays, la CGT veut également dénoncer les conditions déplorables dans lesquelles l'ensemble des demandeurs d'emploi sont actuellement traités à l'heure actuelle.

La gestion calamiteuse de la mise en place de Pôle Emploi a en effet des conséquences immédiates catastrophiques pour les privés d'emploi : **à l'heure actuelle des milliers de dossiers d'indemnisation sont en souffrance, une situation intenable qui génère à juste titre l'exaspération des demandeurs d'emploi.**

Ils ne seront d'ailleurs pas au bout de leur peine, la fusion Anpe-Assedic ayant mis à mal leur droit de recours.

Alors que tous les moyens devraient être mis au service des chômeurs afin de leur proposer un accompagnement de qualité et de leur assurer un retour vers un emploi durable, Pôle Emploi entend pleinement jouer le rôle que lui a dévolu le gouvernement : pousser les chômeurs vers des emplois au rabais, grâce à la loi sur l'offre raisonnable d'emploi et les orienter vers les minima sociaux.

A l'heure où le gouvernement fait mine de faire de l'emploi une « priorité absolue », comme le déclare premier ministre, la CGT demande au gouvernement de prendre ses responsabilités et de mettre en place une vraie politique au service de l'emploi durable et de qualité. La lutte contre le chômage passe par une véritable politique en faveur de la relance du pouvoir d'achat et de la consommation.

### **L'AFF n'existe plus... « c'est d'un cynisme absolu ». La colère des « recalculés » de la formation !**

Le gouvernement vient de supprimer l'allocation de fin de formation (AFF), empêchant des milliers de chômeurs de se reconvertir. Beaucoup s'apprêtaient à entrer en école d'infirmiers pour une reconversion dans ce métier difficile, confronté à une pénurie de vocations. Les 38 mois de formation excédant de beaucoup la durée de leur allocation chômage (*23 mois*), ils pouvaient prétendre à l'AFF, versée par l'État pour prendre le relais des Assedic jusqu'à la fin de la formation. Mais l'AFF n'existe plus depuis le 1er janvier, en vertu d'un article discrètement glissé dans la loi de finances pour 2009 adoptée fin décembre. Pour économiser près de 200 M€ par an, le gouvernement a mis fin à un dispositif dont bénéficiaient chaque mois 22 000 chômeurs... chômeurs évidemment écœurés de cette décision d'un gouvernement « *en pleine période de crise, après moult cadeaux aux entreprises, boucliers fiscaux et renflouement de banques* ».

### **Nouvel accord d'assurance chômage : la CGT exerce son droit d'opposition. Explications...**

L'opposition de la CGT est motivée par le fait que cet accord ne répond pas aux enjeux actuels d'une **crise économique** dont chacun s'accorde à considérer qu'elle **va accroître de façon considérable le nombre de salariés frappés par le chômage.**

Rappel : l'Article 20 de la précédente Convention avait acté le principe d'une « remise à plat » du régime.

Cette remise à plat est nécessaire parce que le système est véritablement à bout de souffle :

→ **moins d'un demandeur d'emploi sur deux bénéficie aujourd'hui du régime d'assurance chômage, et avec un niveau d'indemnisation très faible.**

Le système d'indemnisation s'est avéré incapable de s'adapter à l'évolution du marché du travail, en particulier à l'explosion de la précarité. La principale cause de non indemnisation des demandeurs d'emploi est en effet l'insuffisance de la durée d'activité pour l'ouverture des droits à l'indemnisation chômage. **En 2007, plus de 1,7 millions de demandes d'allocation chômage ont été rejetées pour ce motif.**

La CGT est arrivée à la table des négociations avec des propositions concrètes pour tenter de remédier à cette situation :

• sachant par exemple que plus de la moitié des CDD sont d'une durée inférieure à un mois, elle a proposé **d'indemniser les demandeurs d'emploi dès le premier jour de travail**. Cette demande n'a pas été satisfaite,



• par ailleurs, la Convention n'ouvre aucun droit pour les jeunes primo-demandeurs d'emploi, comme le proposaient les organisations syndicales,

• pour les saisonniers, il s'agit d'une simple correction pour en revenir à la Convention de 2006,

• les intérimaires sont confinés dans une précarité accrue,

• les salariés seniors, + de 50 ans, voient leurs droits sévèrement amputés,

• la dispense de recherche d'emploi après 58 ans est de plus supprimée.

La CGT a aussi avancé des pistes de financement : modulation des cotisations visant à pénaliser le recours aux contrats précaires, pénalisation des licenciements boursiers, élargissement de l'assiette des cotisations aux ressources provenant de la participation, de l'intéressement et des stock-options, etc. Aucune n'a été retenue.

Au bout du compte, aucune des propositions de refonte du système avancée par la CGT n'a été prise en compte par le patronat, ni la nécessité de construire une sécurité sociale professionnelle incluant la garantie pour les salariés privés d'emploi de disposer d'un revenu décent, ni la nécessité de mobiliser de nouvelles sources de financement et de responsabiliser les entreprises dans leur gestion de l'emploi.

Certes, l'accord réduit de 6 à 4 mois la durée d'activité nécessaire pour prétendre à l'ouverture des droits. Mais la très grande majorité des salariés précaires resteront exclus du système d'autant que, s'ils retrouvent un emploi, ils devront alors travailler pendant 6 mois au cours des 12 derniers mois pour bénéficier à nouveau d'une indemnisation.

→ Selon les calculs de l'Unedic, cette disposition permettrait de « **repêcher** » 70 000 demandeurs d'emploi.

Mais simultanément, l'accord réduit la durée d'indemnisation pour un nombre beaucoup plus important de demandeurs d'emploi.

→ Ainsi, par exemple, un chômeur ayant cotisé pendant 16 mois (*Filière 3 au sein de laquelle se trouve plus de la moitié des demandeurs d'emploi*) verrait sa durée d'indemnisation réduite de 7 mois avec cette Convention. Quant aux chômeurs de plus de 50 ans, ils pourront voir leur durée d'indemnisation réduite de 9 mois. Avec ces règles, 168 000 demandeurs d'emploi auraient été exclus au cours de l'année 2007. Avec la progression du chômage, il est probable que ce chiffre serait très largement dépassé en 2009.

De plus, l'accord acte la diminution automatique des cotisations chaque semestre aux 1er janvier et 1er juillet, si le « *résultat d'exploitation du semestre précédent est excédentaire d'au moins 500 M€* ».

→ D'après l'Unedic toujours, ce système permettra de baisser les cotisations dès le 1er juillet 2009 à hauteur de 0,247 points, c'est-à-dire un manque à gagner d'1 milliard d'euros au bas mot pour le budget de l'Unedic. Et ce, au moment même où la Ministre de l'Economie et des Finances annonce que le taux de chômage devrait atteindre le niveau record de 10 % de la population active !

La CGT considère en conséquence que cet accord ne répond en rien aux besoins d'indemnisation d'un chômage en forte augmentation. Aussi, elle demande l'ouverture d'une nouvelle négociation pour permettre la prise en compte de propositions de refonte du système, d'amélioration des conditions d'indemnisation et de réforme du financement.

Vos représentants SPBA/CGT.